

PARLEMENT EUROPEEN

Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et de l'Union du Maghreb arabe (y compris la Libye)

Visite d'un groupe de travail de la délégation en Mauritanie
du 3 au 5 mai 2006

Rapport de Mme Luisa Fernanda Rudi Úbeda, présidente de la délégation

Introduction

Par décision du 9 février 2006, la Conférence des Présidents des groupes politiques a décidé d'autoriser l'envoi d'un groupe de travail de six membres de la Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et de l'Union du Maghreb arabe en République Islamique de Mauritanie afin d'évaluer la situation politique après les événements du 3 août 2006 et la perspective de la tenue d'élections.

Les groupes politiques ont désigné les membres suivants comme membres dudit groupe de travail: Mme Luisa Fernanda Rudi Ubeda (PPE-DE, Espagne, présidente), MM. Alain Hutchinson (PSE, Belgique, vice-président), Francesco Musotto (PPE-DE, Italie), John Attard-Montalto (PSE, Malte), Mme Lydie Polfer (ADLE, Luxembourg) et M Girts Valdis Kristovskis (UEN, Lettonie).

Le groupe de travail s'est rendu en Mauritanie du 3 au 5 mai et a rencontré le Chef de l'Etat, le premier ministre et les principaux ministres du gouvernement de transition, la Commission électorale nationale indépendante (CENI), des représentants des partis et de la société civile et a visité des projets de développement. Le groupe de travail a eu également des échanges de vues approfondis avec les ambassadeurs des Etats membres et le chef de délégation de la Commission européenne sur place.

Le groupe de travail est tout particulièrement reconnaissant vis-à-vis de ce dernier qui, avec son équipe, ont largement contribué à l'excellent déroulement de l'ensemble de la visite.

Nous avons préféré, pour le présent rapport, une présentation analytique à un compte-rendu chronologique des entretiens.

I. Situation politique

Le 3 août 2005, profitant de l'absence du territoire du chef de l'Etat actuel Ould Taya, un groupe de militaires, sous la conduite du Directeur général de la sécurité nationale, le colonel Ely Ould Mohammed Vall, s'empare du pouvoir à Nouakchott.

La communauté internationale dénonce cette prise du pouvoir par la force.

Toutefois, il apparait rapidement que ce coup d'Etat est plutôt atypique: non seulement la prise du pouvoir s'est faite sans mort ou blessé, mais le Conseil militaire pour la justice et la

démocratie (CMJD) met rapidement en place un gouvernement de transition, promet des élections et supprime la censure sur les journaux. Le colonel Vall, chef de l'Etat pendant la période de transition, prend l'engagement que ni lui-même, ni les membres du CMJD et du gouvernement de transition ne pourront se présenter aux élections.

Le 14 septembre 2005, une délégation mauritanienne composée d'anciens parlementaires et de l'Ambassadeur à Bruxelles intervient devant la commission des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE et veut rassurer sur les événements du 3 août. Chbih Ould Cheikh Melaïnine (Front populaire), un ancien opposant, participe aussi à la réunion et souligne également la spécificité des événements du 3 août.

L'Union européenne, qui a engagé des consultations au titre de l'article 96 de l'Accord de partenariat ACP-UE (ci-après accord de Cotonou) suspend son aide pour deux importants projets d'infrastructures routière et portuaire. Compte tenu de la spécificité de la situation en Mauritanie, les autres projets sont toutefois maintenus. C'est en particulier le cas pour l'appui institutionnel. Dès l'ouverture des consultations, la Mauritanie prend 24 engagements portant sur le respect des principes démocratiques, le respect des droits et des libertés fondamentaux et le respect de l'Etat de droit, ainsi que la bonne gestion des affaires publiques et s'engage à fournir des rapports réguliers sur la mise en œuvre de ces engagements.

Un des plus importants concerne la préparation des élections.

II. Préparation des élections

Calendrier

Conformément à l'engagement n° 1, "les autorités de transition s'engagent à réaliser les scrutins électoraux pour la période de transition dans les meilleurs délais, et en tout état de cause jusqu'à la fin mars 2007. Les autorités de transition s'engagent à installer les nouveaux organes élus à la fin mai 2007 au plus tard".

Le calendrier électoral a été par la, suite fixé comme suit :

- referendum : le 25 juin 2006
- élections législatives et municipales : le 19 novembre 2006
- élection présidentielle: le 11 mars (1er tour) et le 25 mars 2007 (2ème tour)

Le choix de tenir l'élection présidentielle en dernier lieu est destiné à créer les conditions de l'élection d'un parlement pluraliste.

La CENI

La CENI est composée de 15 personnalités de divers horizons, qui selon les informations reçues, ont été choisies pour leur expérience et leur intégrité. Elle a pour mission d'organiser le Recensement à vocation électorale (RAVEL) et d'organiser les élections.

Le Recensement à vocation électorale (RAVEL)

Le recensement a été opéré par des agents de la CENI en deux phases: du porte-à-porte puis un mois de bureaux fixes. Il s'est achevé le 30 avril. Selon le président de la CENI, il est satisfaisant dans la mesure où il a abouti à une liste électorale de l'ordre de 1,01 millions d'inscrits.

Ce nombre paraît toutefois faible en comparaison des différentes estimations de la population totale du pays, environ 2,8 millions d'habitants. Plusieurs hypothèses ont été avancées pour expliquer cette différence importante: la non-prise en compte des Mauritaniens de l'étranger (voir ci-après), l'importance de la population dont l'âge est inférieur à 18 ans et l'absence de fiabilité des estimations antérieures - selon certains observateurs, le recensement de 1995 ne serait absolument pas fiable. Ces hypothèses expliquent vraisemblablement en partie la différence. Toutefois, il n'est pas non plus exclu qu'il y ait eu des lacunes dans le recensement. Plusieurs représentants des partis politiques se sont plaints auprès du Groupe de travail des difficultés rencontrées par certaines personnes pour prouver leur identité. Selon eux, l'exigence de l'acte de naissance des parents et des grands-parents discrimine les populations déplacées dans des conditions de crise - notamment les populations expulsées après les "événements" de 1989 - ou les réfugiés sur le retour, notamment dans la région du fleuve Sénégal. Par ailleurs, certains agents en charge du recensement auraient fait preuve d'un zèle différencié dans l'exigence des documents, suivant que la population était d'origine arabo-berbère ou négro-africaine.

Il est essentiel que les autorités de transition se saisissent de ce problème pour corriger des manquements qui risqueraient d'entacher le processus électoral dans son ensemble. La prochaine révision de la liste électorale sera en principe effectuée en janvier (échéance annuelle). Le groupe de travail a suggéré à plusieurs reprises de mettre à profit la période suivant immédiatement le referendum (juillet et août 2006) pour permettre une première révision.

Le problème des Mauritaniens de l'étranger

"La Mauritanie est un pays d'émigration", a déclaré le Président Vall. La population des Mauritaniens de l'étranger est évaluée à plusieurs centaines de milliers de personnes, avec une hypothèse haute de 500.000. Elle consiste de réfugiés au Sénégal et au Mali, de travailleurs migrants et d'une diaspora dans d'autres pays d'Afrique, du Golfe, d'Europe, et d'Amérique du Nord.

Les autorités de la transition ont très vite opté pour l'exclusion des Mauritaniens de l'étranger des scrutins de 2006 et 2007, sauf s'ils rentrent au pays pour s'inscrire et voter. Les trois raisons invoquées sont:

- la faiblesse du maillage des représentations diplomatiques de la Mauritanie à l'étranger,
- le coût,
- le risque d'allonger la période de transition et de maintenir les militaires au pouvoir.

Le groupe de travail est d'avis que l'on aurait pu examiner plus sérieusement la possibilité d'installer des bureaux de vote dans les camps de réfugiés au Mali et au Sénégal, qui contiennent des groupes importants de population et comme cela a été expérimenté avec succès dans d'autres pays. Par ailleurs, cette exclusion des Mauritaniens de l'étranger, si elle est acceptable pour les élections devant mettre fin à la transition, devra être corrigée à l'avenir.

Le mode de scrutin

Selon Cheikh Sid'Ahmed Ould Babamine, président de la CENI, "le mode de scrutin est une synthèse des demandes des partis politiques". Les autorités de transition ont retenu un mode de scrutin mixte pour les élections législatives : sur 93 sièges, un tiers seront pourvus à la proportionnelle sur la base de 3 listes dans les grosses agglomérations et une liste nationale, le reste sera pourvu au scrutin majoritaire à deux tours.

Pour les élections municipales, la proportionnelle intégrale a été retenue, avec un seuil de 5%.

Certains représentants des partis politiques ont observé que le mode de scrutin pouvait être inéquitable dans la mesure où les circonscriptions sont inégalement peuplées, la différence pouvant aller de un à 10. Par ailleurs, la primauté du scrutin majoritaire dans les zones rurales risque de figer la position des notables de l'ancien régime et de produire un parlement conservateur, incapable d'adopter les réformes nécessaires à l'évolution de pays.

Les partis politiques et la campagne électorale

La délégation a rencontré les partis politiques, au nombre de 36.

Dans l'ensemble, les partis politiques appuient le processus de transition et reconnaissent que les "événements du 3 août" ont débouché sur un changement profond vers la démocratie.

Mais les formations politiques et les anciens opposants ont été aussi pris de court par les changements. Le nombre élevé de partis témoigne d'un éparpillement de la scène politique, sans pour autant refléter une multiplicité de programmes ou de différences idéologiques. Il est vraisemblable que les premières élections favoriseront des regroupements et des coalitions.

Les formations héritières du parti de l'ancien président Taya ou de l'opposition tolérée par le régime d'alors disposent d'une avance en termes de personnel et de moyens financiers. Les nouvelles formations, issues de l'opposition clandestine ou créées depuis sont en général moins armées pour mener une campagne électorale sur l'ensemble du territoire.

Le gouvernement de transition a promis un financement public si les 36 partis en lice s'entendent sur un mode de financement, ce qui n'est pas encore le cas. Les plus pénalisés par l'absence d'accord sont évidemment les plus petites formations. Le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), qui appuie le processus électoral, prévoit de travailler en collaboration avec les partis pour leur fournir des kits d'information (affiches et matériel électoral) plutôt qu'une aide financière directe.

La participation des femmes

Le code électoral prévoit une obligation pour les partis de présenter au moins 20% de candidates femmes. Si c'est un indéniable progrès par rapport au passé, plusieurs femmes rencontrées par le groupe de travail estiment que cela reste insuffisant et, surtout, redoutent que les partis placent les femmes en position non éligibles sur les listes (scrutin proportionnel) ou dans des circonscriptions perdues d'avance (scrutin majoritaire). Le gouvernement de transition réfléchit à des incitatifs, en complément à la règle des quotas.

Le rôle de l'Union européenne dans le processus électoral

L'Union européenne participe par le biais du Fonds européen de développement (FED) au financement des élections à hauteur de 6 millions d'euros, soit environ un tiers du coût total. Par ailleurs, il est prévu, pour répondre à l'invitation du Gouvernement de Mauritanie, de mettre en place une Mission d'observation des élections de l'Union européenne (MOEUE) avec des experts électoraux commençant à travailler au moment du referendum et une équipe renforcée pour les élections législatives et présidentielle, sous la conduite d'un parlementaire européen.

Le Groupe de coordination des élections du Parlement européen a par ailleurs inscrit la Mauritanie au rang de ses priorités pour l'année 2006.

III. Situation économique et sociale

Grande pauvreté et inégalités sociales

"Nous sommes un pays riche où la population est pauvre", estime M Habib Ould Hemmet, Ministre-Secrétaire général de la Présidence.

Selon un de nos interlocuteurs, une étude effectuée en 1995 révélerait que 37 personnes en Mauritanie détenaient 62 % de la richesse. Si le groupe de travail n'a pu vérifier exactement cette donnée, il est certain qu'une énorme partie de la population vit dans la grande pauvreté sans accès à l'eau potable ni aux services de base en matière de santé et d'éducation. Le taux d'illettrisme atteint plus de 45 %. Parallèlement, l'ancien régime, sous lequel la corruption était généralisée, a favorisé la fortune de quelques uns. La participation à des fonctions publiques était d'ailleurs à l'époque perçue comme une source d'enrichissement personnel et la distinction bien public / biens privés plus que mouvante.

Sans que l'on puisse demander au gouvernement de transition de résoudre tous les problèmes hérités du passé, il est essentiel qu'il pose des actes forts pour mettre fin à l'impunité des crimes économiques.

Enfin l'arrivée de la manne pétrolière, environ 400 millions d'euros pendant 8 ans pour le seul gisement off-shore exploité par Woodside (voir ci-après) offre l'occasion de subvenir mieux aux besoins de base de la population et de réduire les criantes inégalités sociales en Mauritanie.

Bonne gouvernance

Selon le Président Vall, "les possibilités avaient été annihilées par la mauvaise gestion du pays". Les autorités de la transition ont ratifié les conventions internationales sur la lutte contre la corruption et ont pris l'engagement d'élaborer un plan de lutte contre la corruption ainsi que de réformer les marchés publics. La Bonne gouvernance est l'un des trois axes du programme de transition.

Exploitation pétrolière

L'exploitation pétrolière a commencé en avril 2006 par la compagnie Woodside. Après l'arrivée du gouvernement de transition, un litige a eu lieu sur un certain nombre de points du contrat et en particulier la question d'avenants au contrat mais finalement un accord a été trouvé, l'ancien ministre en charge est sorti de prison et l'exploitation a pu commencer à temps.

Selon le contrat qui lie la société Woodside (société australienne) à l'Etat Mauritanien, sur un milliard d'euros annuels de revenu d'exploitation, environ 60% reviennent à la première et 40% au second.

Des recherches sont en cours à l'heure actuelle pour de nouveaux gisements.

Avec le pétrole, la Mauritanie devrait à relativement brève échéance passer du statut de pays moins avancé (PMA) à pays à revenu intermédiaire.

Les autorités de la transition se sont engagées à appliquer les principes de l'initiative EITI (*Extractive Industries Transparency Initiative*).

Ressources halieutiques

Le poisson est, avec 700 km de côtes, une des principales ressources de la Mauritanie. L'Union européenne et la Mauritanie sont liées par un accord de pêche qui arrive à échéance le 31 juillet 2006.

Au moment de la visite du Groupe de travail, les deux parties n'étaient pas encore parvenues à un accord pour le renouvellement dudit accord et la question a été évoquée avec plusieurs interlocuteurs, dont le Président et le Premier ministre.

La partie mauritanienne estime que le prix proposé de 102,24 millions d'euros pour 635.000 tonnes n'est pas satisfaisant et que par ailleurs, s'agissant de la date du paiement, la première tranche doit venir en 2006.

S'agissant du prix, la partie mauritanienne met en avant l'accord conclu avec le Maroc, lequel prévoirait une compensation plus élevée. Mais il convient de considérer qu'il ne s'agit pas des mêmes produits et que le circuit de distribution du poisson marocain est plus lucratif (vente de poisson frais en Espagne tandis que la plupart du poisson mauritanien est mis en boîte).

Malgré l'impasse actuelle, l'ensemble des interlocuteurs ont convenu qu'il était essentiel de parvenir à un accord dans la mesure où l'Union européenne est le "premier partenaire stratégique de la Mauritanie" (Premier ministre).

Les alternatives à un accord de pêche avec l'UE (par exemple avec des pays asiatiques) seraient d'ailleurs vraisemblablement moins profitables à la Mauritanie. Reste la possibilité de contrats privés mais ceux-ci sont moins transparents et se prêtent davantage à la fraude et aux détournements.

Coopération avec l'Union européenne

Le programme indicatif national pour le 9ème Fonds européen de développement (FED) signé en avril 2002 prévoit :

- une enveloppe A pour le développement à long terme (115 millions d'euros, dont 82% vont au secteur du transport et 12 % au renforcement des capacités (consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit),
- une enveloppe B (77 millions d'euros dont 45 millions pour SYSMIN et 32 millions pour la lutte contre les effets d'éventuels chocs exogènes).

La coopération, suspendue partiellement après les événements du 3 août, est en voie de reprendre pleinement avec la clôture imminente des consultations engagées au titre de l'accord 96 de Cotonou.

IV. Protection de l'environnement

Le Groupe de travail a visité le Parc national du banc d'Arguin (PNBA). Le PNBA est un excellent exemple d'équilibre entre une activité traditionnelle de pêche et la conservation des espèces naturelles. Seule la pêche traditionnelle à pied et en bateau sans moteur est autorisée.

Par ailleurs, un tourisme limité et contrôlé, parfois sous forme de coopératives villageoises, a permis de générer revenus et emplois.

le projet d'accord de pêche prévoit un million d'euros par an au profit du PNBA.

Conclusions

Le Groupe de travail a noté avec satisfaction que les événements du 3 août ont ouvert une ère nouvelle en Mauritanie. Les principaux acteurs du processus de transition ont jusqu'à présent prouvé leur sincérité et ont tenu leurs engagements. En particulier, la tenue d'élections libres et équitables, les premières de l'histoire du pays, serait une étape essentielle de l'enracinement de la démocratie en Mauritanie et ferait figure de modèle pour la région. Le Groupe de travail a également noté, que dans l'ensemble, un consensus national accompagne la transition. Parmi les formations politiques et la société civile, la liberté de parole augure d'une démocratie vivante et dynamique.

Dans l'ensemble, la conduite du recensement à vocation électorale a été satisfaisante, même si des améliorations pourraient être apportées. Il serait souhaitable de mettre à profit la période qui s'ouvre dès la fin du referendum constitutionnel et avant les élections législatives et municipales, pour compléter la liste électorale et de veiller tout particulièrement à apporter des améliorations en ce qui concerne les populations négro-africaines et les habitants des zones reculées.

Dans le même temps certains lourds problèmes hérités du passé subsistent, c'est le cas de l'impunité liée aux crimes économiques et du passif humanitaire. S'il est certain que les autorités de transition ne peuvent tout résoudre en quelques mois, il est essentiel qu'elles posent des actes forts également dans ces domaines.

**Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et
de l'Union du Maghreb arabe (y compris la Libye)**

Visite d'un groupe de travail en Mauritanie, 3-5 mai 2006

PROJET DE PROGRAMME

Mercredi 3 mai 2006

- 14h10 Arrivée
- 16h30 Audience avec le Colonel Ely Ould Mohamed Vall
Président du Comité Militaire pour la Justice et la Démocratie, Chef de l'Etat
- 17h30 Audience avec SEM. Sidi Mohamed Ould Boubacar
Premier Ministre
- 19h00 Réunion avec les ambassadeurs UE et ACP à la Délégation
SEM Patrick Nicoloso, Ambassadeur de France
SEM Ernst Joachim Döring, Ambassadeur d'Allemagne
SEM Alejandro Polanca Mata, Ambassadeur d'Espagne
- 20h00 Cocktail dînatoire à la Résidence de M. Jean-Eric Paquet, Chef de délégation

Jeudi 4 mai 2006

- 08h00 Départ de l'hôtel
- 08h30-10h30 Rencontres avec les partis politiques à la Délégation
- 10h30-12h30 Entretiens avec les représentants de la société civile
- Rencontres avec la société civile
- 10h30-11h00**
AMDH (Association mauritanienne des Droits de l'Homme
GERDDES (Groupe d'Etude et de Recherche sur la Démocratie et le
Développement Economique et Social)
SOS Esclaves
FONADH (Forum national des ONGs mauritaniennes des droits de l'homme et
des peuples)
Comite de Solidarité avec les Victimes de la Répression en Mauritanie
- 11h00-11h30**
Initiative Civique

Ligne Mauritanienne des Droits de l'Homme
Collectif des ONGs pour la Défense de l'Etat de Droit
Ordre national des Avocats

11h30-12h00

CGEM – Patronat
M. Mohamed Ould Bouamatou
M. Mohamed Mahmoud Ould Sadegh

12h00-12h30

Alternative citoyenne
FNDPFE (Forum national pour la promotion des droits de la femme et de l'enfant)
NTIC et Citoyenneté

Lieu : Délégation de la Commission

12h30-13h30 Rencontre avec M. Cheikh Sid'Ahmed Ould Babamine, Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante et les membres de la CENI
Lieu : Bureau du Président de la CENI

13h30 Déjeuner avec les membres de la CENI

15h00-17h00 Rencontre avec le comité interministériel chargé de la transition démocratique
SEM Habib Ould Hemmet (Ministre-Secrétaire général de la Présidence)
SEM Ahmed Ould Sid'Ahmed, Ministre des Affaires Etrangères et Coopération
SEM Mahfoudh Ould Bettah, Ministre de la Justice
SEM Mohamed Ahmed Ould Mohamed Lemine, Ministre de l'Intérieur
SEM Mohamed Ould El Abed, Ministre des Affaires Economiques

17h30 Rencontre avec la presse

20h00 Dîner officiel offert par les autorités

Vendredi 5 mai 2006

08h30 Départ pour le Banc d'Arguin
Visite de projets de développement
Déjeuner

16h00 Retour à Nouakchott

22h55 Départ